Résolution sur la Nomination et la Composition du Groupe de Travail sur les Questions Spécifiques Relatives au Travail de la Commission - CADHP/Res.150(XLVI)09

 nov 25, 2009

**La Commission africaine des droits de l’homme et des peuples ( la Commission africaine), réunie en sa 46ème Session ordinaire, tenue du 11 au 25 novembre 2009 à Banjul, Gambie;**

***Rappelant***sa résolution ACHPR/Res.77(XXXVII)05 sur la Création d’un Groupe de travail sur les questions spécifiques relatives au travail de la Commission adoptée à sa 37ème Session laquelle a eu lieu du 27 avril au 11 mai 2005 à Banjul en Gambie;

***Gardant à l'esprit*** la Résolution ACHPR/Res.127(XXXXII)07 prise à sa 42ème Session ordinaire tenue du 13 au 28 novembre 2007 à Brazzaville, République du Congo, pour renouveler le mandat du Groupe de travail;

***Considérant*** le rapport de la Présidente du Groupe de travail;

***Notant***avec satisfaction les réalisations du groupe de travail depuis le renouvellement de son mandat en 2007;

***Considérant***la nécessité de permettre au groupe de travail de poursuivre son mandat et de trouver une solution aux questions urgentes qui relèvent du mandat;

***Considérant*** que le mandat de la Présidente par intérim du Groupe de travail, la Commissaire, Pansy Tlakula arrive à son terme le 25 novembre 2009;

**DECIDE**de nommer la Commissaire Pansy Tlakula comme Présidente du Groupe de travail  pour une durée de deux (2) ans à compter du 25 novembre 2009;

**DECIDE EN OUTRE**que la composition du groupe sera comme suit:

1. Commissaire Kayitesi Zainabo Sylvie
2. Un (1) représentant de chacune des organisations non gouvernementales suivantes:
	* L’Institut pour les Droits Humains et le Développement en Afrique;
	* INTERIGHTS; et
	* Open Society Justice Initiative.

**DEMANDE**au groupe de travail de s’attaquer aux questions suivantes en instance et entrant dans le cadre de son mandat, tel que défini dans la résolution ACHPR/Res.77 (XXXVII) 05 ci-dessus:

* La finalisation du règlement intérieur en tenant compte des commentaires reçus des Etats membres, des Institutions Nationales des Droits de l’homme, des ONG et autres acteurs;
* Le mécanisme et la procédure de suivi des décisions et recommandations de la Commission africaine;
* La structure des différents rapports de la Commission africaine;
* Les modalités de mise en place d’un Fonds de contribution volontaire des droits de l’homme en Afrique; et
* Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Retraite de la Commission africaine à Addis-Abeba, en Septembre 2003, le rapport d’évaluation du travail de la Commission africaine et la Consultation d’Uppsala en juin 2004.

**DEMANDE** au Groupe de travail de soumettre un rapport d’étape à chaque session de la Commission;

**DEMANDE EN OUTRE**au Secrétariat de la Commission africaine de renforcer ses efforts en vue de mobiliser les ressources qui pourraient aider le Groupe de travail à s’acquitter de son mandat.

***Fait à Banjul, Gambie, le 25 novembre 2009***